Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260427-2026_4_8-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (22) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Marianne LE BARON, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absente donnant pouvoir (1) : Caroline COUGOULIC avait donné pouvoir à Pascal DEPOORTERE.

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 22	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-4-8 Contrat d'association Ecole Saint Joseph

Rapporteur Patricia LE VIGOUROUX

Mme Patricia LE VIGOUROUX expose qu'un contrat d'association a été passé avec l'école SAINT JOSEPH le 21 octobre 2001.
La participation de la commune à l'école privée est calculée par référence au coût moyen d'un élève de l'enseignement public, sans jamais pouvoir lui être supérieur.

Au cours de l'exercice 2025 les dépenses de fonctionnement afférentes à l'école publique, et à prendre en compte au titre de la convention se sont élevées à : 152 524,48 €

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260427-2026_4_8-DE

Les dépenses prises en compte le sont conformément à la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012.

Les effectifs de l'école publique ont diminué à la rentrée 2025 passant de 140 à 136 élèves – 53 maternelles et 83 élémentaires - avec dans le même temps une hausse des effectifs à l'école Saint Joseph qui passe de 115 à 124 élèves.

Le montant par enfant de l'école publique s'élève à :
- Maternelles 2025 : 1 873,94 €
- Elémentaires 2025 : 641,03 €

Il est proposé d'appliquer ces montants, au titre du contrat d'association n°222 CA validé par délibération du conseil municipal du 9 juillet 2001, et signé par le Préfet du Morbihan le 31 octobre 2001 et au vu des effectifs constatés à l'Ecole Saint Joseph à la rentrée 2025 :

- 52 enfants de maternelle par 1 873,94 € : 97 444,88 €
- 72 enfants en classes élémentaires par 641,03 € : 46 154,16 €

Soit un montant total de 143 599,04 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DECIDE de fixer le montant du crédit au titre du contrat d'association à 143 599,04 €. Ce montant sera inscrit au compte 6558 du budget.

- DESIGNE Madame Patricia LE VIGOUROUX pour participer aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, sans voix délibérative ;

23 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE